



CONSEILLER-ÈRE EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

LA PROFESSION

Le/la conseiller-ère en économie sociale et familiale (CESF) est un/une professionnel(le) du travail social dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne (consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation-santé) dans lesquels il/elle accompagne des personnes, groupes ou familles.

Il/elle élabore des préconisations et met en œuvre des actions de conseil, d'information, d'animation, de formation avec les personnes pour améliorer leur vie au quotidien, favoriser leur autonomie et leur socialisation. Il/elle peut être aussi amené(e) à être personne ressource auprès de différents acteurs institutionnels et à mettre en place des actions de prévention à destination de publics cibles. Son intervention vise à permettre aux publics concernés d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou de gérer les domaines de leur vie quotidienne.

En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, il/elle peut animer des groupes ou coordonner des actions. Il/elle collabore également avec des équipes pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles du territoire. Son intervention s'inscrit de façon complémentaire et spécifique dans un large réseau de partenaires et dans des dynamiques de développement social local lorsqu'il/elle participe à l'élaboration de diagnostics partagés et de projets sociaux et de territoires, à partir du champ qui les concerne.

Les domaines et les secteurs d'intervention sont extrêmement diversifiés. Les conseiller-ères peuvent être employé(e)s par des collectivités locales, des associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale), des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux (SESSAD, CHRS, EHPAD, foyers d'accueil ou de jeunes travailleurs, etc...), centres sociaux, structures hospitalières, bailleurs publics et privés...

LE DIPLÔME

La formation est sanctionnée par le DECESF (Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie, Sociale et Familiale) délivré par le Recteur d'académie aux candidats ayant validé les 8 DC qui composent le diplôme (dont deux validés à l'occasion des épreuves du BTS-ESF). Il est classé au niveau 6 du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) (grade licence).

LES CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- 1) être titulaire du brevet de technicien supérieur économie sociale familiale ;
- 2) bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.

L'admission dans la formation est prononcée par le directeur d'établissement après avis de la commission d'admission, qui prend en compte les éléments figurant dans le dossier de candidature complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat dans l'exercice de la profession.

A noter que l'inscription dans une formation initiale est précédée par une procédure nationale de préinscription au sein de l'outil Parcoursup. Les candidatures sont ensuite examinées par une commission d'admission instituée dans chaque établissement de formation

A l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle, à l'issue duquel ils peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation. Le programme de formation individualisé est établi par le directeur de l'établissement de formation, avec le candidat, après avis de la commission d'admission.

Les candidats titulaires du DEASS, DEEJE, DEES et DEETS de niveau 6 (grade licence) sont dispensés des formations et des épreuves de certifications correspondant aux DC3 et DC4.

LES ÉTUDES

Le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale est articulé avec le brevet de technicien supérieur spécialité économie sociale familiale (BTS-ESF). Pour les titulaires de ce dernier, la formation comporte 540 heures d'enseignement théorique et 560 heures (16 semaines) de formation pratique, ces dernières devant s'effectuer auprès d'un référent professionnel conseiller en économie sociale et familiale.

La formation comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.

Le référentiel de formation est constitué de quatre domaines de formation :

- conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne (DF1) ;
- intervention sociale (DF2) ;
- communication professionnelle (DF3) ;
- dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (DF4).

Ces quatre domaines de formation sont traversés par l'unité de formation « initiation à la méthode de recherche ».

DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Service des métiers paramédicaux et du travail social

53 boulevard Vivier Merle

69429 Lyon cedex 03

Site internet : www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr

Crédits photo : Istockphoto / mise à jour janvier 2022

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience (VAE), sans retour en formation. Toutes les activités passées peuvent être prises en compte : expériences personnelles et professionnelles, bénévolat, participation à des activités de volontariats, activités sportives de haut niveau, etc. Ces expériences, sans minimum de durée, doivent être en rapport avec le diplôme visé. Un architecte accompagnateur de parcours aide chaque candidat dans la gestion administrative de son dossier VAE dès le début du parcours. Ce sont des professionnels sélectionnés spécialement pour leur expertise en développement de compétences. Le financement du parcours VAE est pris en charge par France VAE.

Toutes les informations sur la VAE conseiller en économie sociale et familiale sur le site de France VAE : <https://vae.gouv.fr/>.

LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social
- Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II
- Arrêté du 22 août 2018 modifié relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale, et ses annexes définissant les référentiels (professionnel, certification, formation)

LES LIEUX DE FORMATION

Les écoles de formation dispensant la formation CESF dans la région Auvergne-Rhône-Alpes sont les suivantes :

Allier	Maison Familiale et Rurale Escuroles	Rue Poste 03110 ESCUROLLES http://www.mfr-escuroles.fr/	04 70 90 50 34
Ardèche	Lycée et Institut Saint Denis	1 Chemin de la Muette 07100 ANNONAY http://www.lyceesaintdenis.com/	04 75 69 28 00
Isère	Lycée Iser Bordier	26 Rue Prosper Mérimée, 38100 GRENOBLE http://www.creefi.fr/grenoble-iser-bordier/	04 76 22 05 97
	Lycée Louise Michel	30 Rue Louise Michel 38100 GRENOBLE https://louise-michel.ent.auvergnerhonealpes.fr/	04 38 12 36 00
Loire	Lycée Saint Michel	4 Rue Jules Vallès 42030 SAINT-ETIENNE http://www.saint-michel-enseignement.com/	04 77 49 44 60
	Lycée Honoré d'Urfé	1 Impasse le Châtelier 42100 SAINT-ETIENNE https://www.honoredurfe.eu/	04 77 57 38 58
Puy-de-Dôme	Lycée Sidoine Apollinaire	1 Rue Henri Simon 63000 CLERMONT-FERRAND https://www.lycee-sidoine-apollinaire.fr/	04 73 41 20 20
Rhône	Institut Carrel	119 rue Boileau 69006 LYON www.carrel.fr	04 72 71 56 46
	Lycée La Martinière Duchère	300 Avenue Andrei Sakharov, 69009 LYON https://www.martiniere-duchere.fr/	04 72 17 29 50